Université Paris Cité

Modalités de contrôle des connaissances et des compétences 2026-2027

UE SPORT

Finalité :

Former le citoyen de demain pour s'engager dans la vie active : s'adapter, communiquer, innover, collaborer tout en gérant sa santé

Objectifs :

- Contribuer à la réussite académique et à l'insertion professionnelle par la pratique d'APSA.
- Prendre en charge sa santé (physique, sociale, mentale) en tant que bien-être à réguler en permanence en vue d'épanouissement personnel.
- Gérer sa pratique d'apprentissage et/ou d'entrainement de manière lucide, efficace et autonome.
- S'investir et persévérer dans un projet collectif ou individuel pour atteindre son objectif (découverte, performance, accomplissement, création, santé, lien social, récréatif, bien-être, obtention d'une note…)

Compétences visées

Compétences personnelles :

- Prise en charge durable de sa santé et de sa sécurité
- Contrôle de soi : stress, émotions

Compétences motrices :

- Maitrise des fondamentaux techniques, tactiques ainsi que la préparation physique et mentale en vue d'être efficace

Compétences relationnelles et sociales :

- Travailler en équipe : écouter, communiquer, fédérer, animer, former et manager
- Adopter une démarche « éco citoyenne » respect des autres, de soi, de l'environnement

Compétences méthodologiques :

- Gestion de projets complexes objectifs, planification, rôles, suivi, régulation
- Prise de décision et adaptation: informations, ressources, feed-back

Cette UE est évaluée dans le cadre du Contrôle Continu Intégral (CCI) avec seconde chance intégrée.

La présence aux cours est obligatoire.

Modalités de contrôle de connaissances :

Quatre notes seront attribuées à chaque étudiant :

- Motricité : /20 points
- Performance : /20 points
- Participation, implication, respect des règles sur le terrain, esprit d'équipe : /20 points
- Théorie (Connaissances délivrées par l'enseignant pouvant donner lieu à la rédaction d'un dossier ou à une épreuve écrite) : /20 points

La seconde chance est intégrée dans les modalités de mise en œuvre du contrôle continu.

Modalités de seconde chance :

Le résultat final du contrôle continu de l'UE intégrant la seconde chance correspond à la moyenne des trois meilleures notes obtenues pendant le semestre.

L'UE sport étant en CCI avec 2nde chance intégrée, pour les maquettes disposant de deux sessions la note de la session 1 sera reportée sur la note de la session 2.

Absences :

Toute absence doit être justifiée dans un délai de 8 jours auprès de l'enseignant ou du service des sports. Seront considérées les absences suivantes, sur présentation de justificatifs :

- les raisons médicales
- les raisons familiales graves
- les convocations sur présentation d'un justificatif

Trois absences justifiées maximum par semestre sont autorisées.

En cas de blessure, sauf avis médical contraire, l'étudiant est tenu d'assister aux cours.